

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du Jeudi 25 novembre 2021 à 18h00**  
**PROCES-VERBAL**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 30  
Pouvoirs : 10  
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 18/11/2021

Le 25 novembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), , Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir Patrick NABETH), Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard SIMMINI (Pouvoir Laëtitia BORDELIER).

**Secrétaire de séance** : Carole DEMANGE.

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 23/09/2021**

UNANIMITE.

**2. Informations préalables données en séance**

• **Personnel communautaire** :

- Arrivée de **Mathilde LEBRUN**, le 25/10/2021, en remplacement de Sylviane LACROIX, au Pôle Commande publique et affaires juridiques.
- Arrivée de **Bophar PHO**, le 25/10/2021, en renfort au Pôle Administration générale.

• **Subventions** :

- **Agence de l'Eau** :

102 000 € pour la réalisation AAP solutions Boues-Covid 19.

7 000 € pour la réalisation AAP solutions Boues-Covid 19.

81 336 € pour la réalisation du Contrat CCDSV : Restauration de la continuité écologique ROE 54123 seuil de la Torine sur le Morbier.

137 365 € pour la réalisation du Contrat CCDSV : Rétablissement de la continuité écologique ROE 54319 Saut du Bois à Sainte Euphémie.

- **Etat** :

53 087 € (DETR) pour l'acquisition de la parcelle ZL 176 sur la commune de Savigneux. Ce montant correspond à 20 % du prix d'acquisition.

38 000 € (DETR) pour la création d'un hébergement touristique collectif à la maison éclusière de Parcieux.

- **Département de l'Ain :**

38 938 € pour la création d'un hébergement touristique à la maison éclusière.

### 3. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

#### 3.1. Délibérations prises par le Bureau par délégation du Conseil

2021 B 27 Aménagement de l'espace – Avis CCDSV sur l'achat de parcelles situées au 75 route de Reyrieux par l'EPF de l'Ain au nom de la commune de Trévoux.

#### 3.2. Décisions prises par le Président par délégation du Conseil

##### 3.2.1. Passation et exécution des marchés publics

- Marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L. 2122-1 et R. 2122-1 à R. 2122-8 du Code de la commande publique (supérieurs à 10 000 € HT) :

RAS

- Procédures adaptées et formalisées

RAS

- Avenants

- Avenant n°1 pour le marché n°19APAT04 « Construction STEP Fareins » pour le lot n°1 « Travaux STEP et canalisation de rejet », marché conclu avec la société HYDREA. L'avenant entraîne une augmentation du prix de marché de + 38 123.97 € HT soit + 45 748.76 € TTC. L'incidence financière est d'environ +1.64% portant le montant du marché public à 2 368 123.97 € HT, soit 2 841 748.76 € TTC.

- Avenant n°2 pour le marché n°19APAT01 « Construction STEP Saint Didier », marché conclu avec la société HYDREA. L'avenant entraîne une augmentation du prix de marché de + 17 353.00 € HT soit + 20 823.60 € TTC. L'incidence financière est d'environ + 0.39% portant le montant du marché public à 4 518 345.00 € HT, soit 5 422 014.00 € TTC.

- Avenant n°2 pour le marché n°20APAS03 « Contrôle des installations d'assainissement non collectif », marché conclu avec la SAS REZEAU. Cet avenant ajoute un prix nouveau n'entraînant aucune incidence financière.

##### 3.2.2. Occupations domaniales

RAS

##### 3.2.3. Autres décisions prises par délégations

RAS

### 4. Administration générale – Commission thématique CCDSV « Environnement/PCAET/Gestion des déchets/Aire d'accueil des gens du voyage » - Désignation d'un nouveau représentant

M. Marc PECHOUX, Président, informe le Conseil que la commune de Civrieux a fait savoir que M. Julien RICHARD avait démissionné de son mandat de conseiller municipal et se retirait donc de la Commission « Environnement/PCAET/Gestion des déchets/Aire d'accueil des gens du voyage ». Aussi, il convient de le remplacer dans cette commission.

La commune de Civrieux propose M. Pierre IOPPOLO pour le remplacer dans cette commission.

Il est fait appel à d'éventuelles autres candidatures.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour la désignation de ce représentant dans la commission citée ci-dessus ;

- ✓ **DE DESIGNER** M. Pierre IOPPOLO dans la Commission « Environnement/PCAET/Gestion des déchets/Aire d'accueil des gens du voyage ».

## 5. Finances – Décisions modificatives tous budgets

### 5.1. Finances – Budget Principal - Décision modificative n°4

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°4 du Budget PRINCIPAL 2021 qui s'équilibre :

- |   |              |
|---|--------------|
| • en section de fonctionnement (dépenses et recettes) | 234 342,72 € |
| • en section d'investissement (dépenses et recettes)  | 330 134,71 € |

Cette décision modificative permet :

#### En fonctionnement :

- De provisionner le compte 60632 « fournitures de petit équipement » de 15 000,00€ pour permettre de financer l'achat de bacs d'ordures ménagères. Cette écriture est équilibrée par une réduction du compte 611 « prestations services et contrats » du même montant.
- De régulariser les charges transférées 2020, non soldées en 2021 pour 89 919,21€, cette écriture est équilibrée par une provision au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » du même montant
- De provisionner le compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » de 4 250€ afin de faire face à des créances douteuses. Cette écriture est équilibrée par une provision du compte 7817 « reprise sur dépréciation d'actifs circulants » du même montant.
- De régulariser les écritures d'amortissements en dépenses et en recettes aux chapitre 042 réalisées depuis 2014, après intégrations des actifs de la CCSV, de la CCPOD et des différents syndicats qui ont été intégrés à la CCDSV depuis cette date.
- Ce travail a été réalisé en collaboration de le Conseiller aux Décideurs Locaux et le service finances de la CCDSV. Ces écritures d'un montant global de 140 173,51€ en recettes et de 81 056,60€ en dépenses se retrouvent dans la section d'investissement et s'équilibrent grâce au virement de sections.

#### En investissement :

- De régulariser les écritures d'amortissements en dépenses et en recettes aux chapitre 040 en contre partie de ce qui a été réalisé en fonctionnement.
- D'intégrer les frais d'études 2020 dans les travaux auxquels ils se rapportent, du compte 2031 « immobilisations incorporelles – frais d'études » au compte 2313 « immobilisation en cours – constructions » pour un montant de 19 027,81€.
- D'intégrer les frais d'insertion dans les travaux auxquels ils se rapportent, du compte 2033 « immobilisations incorporelles – frais d'insertion » au compte 2313 « immobilisation en cours – constructions » pour un montant de 4 739.14€.
- De régulariser une opération pour compte de tiers non soldée (compte 45812-01) issue des comptabilités avant la fusion CCSV/CCPOD et des différents syndicats intégrés à la CCDSV. Cette somme est intégrée dans le compte de dépense 2188 « immobilisations corporelles – autres immobilisations » pour un montant de 116 194,25€.
- De modifier l'imputation inscrite au budget primitif de l'opération 1000 « Equipement sportif - collège de Saint Didier » en basculant les crédits du compte 2041582 « subventions d'équipement » au compte 2151 « immobilisations corporelles réseaux de voirie » pour 154 797€ et au compte 2313 « immobilisation en cours – constructions » pour 3 000 000€. Cette modification permettra à la CCDSV de récupérer le FCTVA sur ces dépenses.
- De provisionner le compte 45811001 « opération pour compte de tiers -dépenses » et le compte 45821001 « opération pour compte de tiers – recettes » en référence à l'opération 1001 Accessibilité des arrêts de bus, pour un montant de 50 000€. La CCDSV réalise pour le compte des communes et de la Région AURA, des travaux annexes à ceux qu'elle fait pour la mise en accessibilité des arrêts de bus (trottoirs, installations de réseaux). Cette opération pour compte de tiers lui permettra d'obtenir le remboursement des travaux qu'elle réalise pour le compte de ses partenaires.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 4 du Budget PRINCIPAL 2021 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	Observations
D		011	60632	8130	fournitures de petit équipement - déchets	15 000,00		augmentation des crédits des fournitures pour financer l'achat des composteurs - écriture équilibrée par une réduction des crédits de prestations de services
D		011	611	8130	Prestation de services et contrats - déchets	-15 000,00		
D		011	60611	01	eau assainissement	4 098,60		régularisation des charges transférées 2020 non soldées en 2021
D		011	60612	01	énergie électricité	28 908,64		
D		011	60632	01	fournitures de petit équipement	116,76		
D		011	60636	01	vêtements de travail	41,23		
D		011	611	01	Prestation de services et contrats	30 201,31		
D		011	61521	01	terrains	3 319,08		
D		011	615221	01	entretien et réparations bâtiments publics	8 564,85		
D		011	615231	01	entretien et réparation voirie	2 535,66		
D		011	6156	01	maintenance	4 203,51		
D		011	617	01	études et recherches	450,00		
D		011	6182	01	documentation générale et technique	679,80		
D		011	6226	01	honoraires	2 005,60		
D		011	6232	01	fêtes et cérémonies	1 160,00		
D		011	6236	01	catalogues et imprimés	66,14		
D		011	6237	01	publications	590,00		
D		011	6261	01	frais d'affranchissement	322,03		
D		011	6281	01	concours divers	100,00		
D		011	63512	01	taxes foncières	556,00		
D		65	65748	01	subventions de fonctionnement aux associations et autres	2 000,00		
R		77	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		89 919,21	
D		68	6817	01	dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants	4 250,00		provisions pour créances douteuses (obligatoire en M14)
		78	7817	01	Reprise sur dépréciation d'actifs circulants		4 250,00	
D		042	6811	01	dotation aux amortissements	81 056,60		régularisation amortissements 2014 à 2021
R		042	7811	01	reprise sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		140 173,51	régularisation amortissements 2014 à 2021
D		023	023	01	virement à la section d'investissement	59 116,91		équilibre budgétaire entre sections
<b>TOTAL</b>						<b>234 342,72</b>	<b>234 342,72</b>	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		040	28051	01	amortissement - concessions et droit	15 872,85		régularisation amortissements 2014 à 2021 (trop amorti)
D		040	2804183	01	amortissement - autres organismes publics - Projet d'infrastructures	60 297,00		
D		040	2804181	01	amortissement - autres organismes publics - biens mobilier matériel études	14 675,45		
D		040	2811	01	amortissement - terrain de gisement	2 719,50		
D		040	28182	01	amortissement - matériel de transport	46 608,71		
R		040	139141	01	amortissement - subvention communes membres du GFP		23 616,70	
R		040	139151	01	amortissement - GFP de rattachement		57 439,90	
R		041	2031	01	immobilisations incorporelles - frais d'études		19 027,81	intégration des études 2020 du compte 2031 au compte 2313
D		041	2313	01	Immobilisation en cours - constructions	19 027,81		
R		041	2033	01	immobilisations incorporelles - frais d'insertion		4 739,14	intégration des frais d'insertion 2020 du compte 2033 au compte 2313
D		041	2313	01	immobilisation en cours - installation matériel et outillage	4 739,14		
R		041	45812	01	Opération pour compte de tiers (dépenses)		116 194,25	Régularisation d'une opération pour compte de tiers non soldée issue de la fusion CCPOD/CCDSV et l'intégration de syndicats
D		041	2188	01	Immobilisations corporelles - autres immobilisations	116 194,25		
D	1000	204	2041582	4113	Subvention d'équipement versée	-3 154 797,00		modification d'imputation pour construction du Gymnase du collège + parties communes, en vue de la récupération du FCVTA
D	1000	21	2151	4113	Immobilisations corporelles - réseaux de voirie	154 797,00		
D	1000	23	2313	4113	Immobilisation en cours - constructions	3 000 000,00		
D		45	458110011	81502	Opération pour compte de tiers (dépenses) Civrieux Village - Commune	1 150,00		création d'une opération pour compte de tiers en référence à l'opération 1001 accessibilité des arrêts de bus (arrêt Civrieux village - commune Civrieux : 1149,60 TTC + arrêt Reyrieux Viaduc 22 970,70 TTC Commune de Reyrieux et 25 860,30 TTC Région AURA
D		45	458110012	81502	Opération pour compte de tiers (dépenses) Reyrieux Viaduc - Commune	22 971,00		
D		45	458110013	81502	Opération pour compte de tiers (dépenses) Reyrieux Viaduc - Région	25 879,00		
R		45	458210011	81502	Opération pour compte de tiers (recettes) Civrieux Village - Commune		1 150,00	
R		45	458210012	81502	Opération pour compte de tiers (recettes) Reyrieux Viaduc - Communes		22 971,00	
R		45	458210013	81502	Opération pour compte de tiers (recettes) Reyrieux Viaduc - Région		25 879,00	
R		021	021	01	virement de la section de fonctionnement		59 116,91	
					<b>TOTAL</b>	<b>330 134,71</b>	<b>330 134,71</b>	

Arrivée de Mme Valérie BOYER à 18h25 n'a pas voté la délibération ci-dessus.

## 5.2. Finances – Budget Assainissement Collectif - Décision modificative n°4

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°4 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 69 528,69€
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 52 790,63€

Cette décision modificative permet :

### En fonctionnement :

- De régulariser les charges transférées 2020, non soldées en 2021 pour 54 470,12€, cette écriture est équilibrée par une provision au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » du même montant.
- De provisionner le compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » de 10 058,57€ afin de faire face à des créances douteuses. Cette écriture est équilibrée par une provision au compte 7817 « Reprise sur dépréciation d'actifs circulants » du même montant.
- De régulariser les écritures d'amortissements en recettes au chapitre 042 suite à un suramortissement réalisé en 2019 sur le site de compostage vendu cette même année à la société BIODÉ. Cette écriture d'un montant global de 5 000€ se retrouve dans la section d'investissement et s'équilibre grâce au virement de sections.

### En investissement :

- D'intégrer les frais d'études 2020 dans les travaux auxquels ils se rapportent, du compte 2031 « immobilisations incorporelles – frais d'études » au compte 2315 « immobilisation en cours – installation matériel et outillage technique » pour un montant de 30 900,07€.
- D'intégrer les frais d'insertion dans les travaux auxquels ils se rapportent, du compte 2033 « immobilisations incorporelles – frais d'insertion » au compte 2315 « installation matériel et outillage technique » pour un montant de 16 890,56€.
- De régulariser les écritures d'amortissements en dépenses au chapitre 040 en contre partie de ce qui a été réalisé en fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 4 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	604	01	achat d'études et de prestations de service	35 034,83		régularisation des charges transférées 2020 non soldées en 2021
D		011	61521	01	entretien et réparation de bâtiments publics	18 454,17		
D		011	617	01	études et recherches	981,12		
R		77	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		54 470,12	
D		68	6817	01	dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants	10 058,57		provisions pour créances douteuses (obligatoire en M49) (15% de 67057,14€)
D		78	7817	01	Reprise sur dépréciation d'actifs circulants	0,00	10 058,57	
R		042	7811	01	reprise sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		5 000,00	régularisation amortissements 2019 : trop amorti suite à vente du site de co-compostage à l'entreprise BIODÉ
D		023	023	01	virement à la section d'investissement	5 000,00		équilibre budgétaire entre sections
					<b>TOTAL</b>	<b>69 528,69</b>	<b>69 528,69</b>	

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
R		041	2031	01	immobilisation incorporelles - frais d'études		30 900,07	Intégration des études 2020 du compte 2031 au compte 2315
D		041	2315	01	Immobilisation en cours - Installation matériel et outillage technique	30 900,07		
R		041	2033	01	immobilisation incorporelles - frais d'insertion	0,00	16 890,56	intégration des frais d'insertion 2020 du compte 2033 au compte 2315
D		041	2315	01	Immobilisation en cours - Installation matériel et outillage technique	16 890,56		
D		040	281311	01	Amortissement - bâtiment d'exploitation	5 000,00		régularisation amortissements 2019 : trop amorti suite à vente du site de co-compostage à l'entreprise BLODE
R		021	021	01	virement de la section de fonctionnement		5 000,00	équilibre budgétaire entre section
					<b>TOTAL</b>	<b>52 790,63</b>	<b>52 790,63</b>	

### 5.3. Finances – Budget d'Aménagement des Zones d'Activités - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 42 445,93 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 0,00 €

Cette décision modificative permet :

#### En fonctionnement et en investissement :

- De régulariser les charges transférées 2020, non soldées en 2021 pour 42 445,93€, cette écriture est équilibrée par une provision au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » du même montant.

#### Pas d'écritures en investissement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES 2021 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	modification de crédits	modification de crédits	
D		011	6045	01	achats études prestation de services (terrains à aménager)	14 000,00		régularisation des charges transférées 2020 non soldées en 2021
D		011	605	01	achats de matériel, équipements et travaux	28 445,93		
R		77	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		42 445,93	
					<b>TOTAL</b>	<b>42 445,93</b>	<b>42 445,93</b>	

### 5.4. Finances – Budget Transport - Décision modificative n°1

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget TRANSPORT 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 9 358,32 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 5 000,00 €

Cette décision modificative permet :

**En fonctionnement et en investissement :**

- De régulariser les charges transférées 2020, non soldées en 2021 pour 4 358,32€, cette écriture est équilibrée par une provision au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » du même montant.
- De régulariser les écritures d'amortissements en recettes au chapitre 042 suite à un suramortissement réalisé en 2018 et 2019 sur du matériel informatique. Cette écriture d'un montant global de 5 000€ se retrouve dans la section d'investissement et s'équilibrent grâce au virement de sections.

**En investissement :**

- De régulariser les écritures d'amortissements en dépenses au chapitre 040 en contre partie de ce qui a été réalisé en fonctionnement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget TRANSPORT 2021 suivante :

					FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	Observations	
D		011	611	01		2 506,99		régularisation des charges transférées 2020 non soldées en 2021	
D		65	65738	01		1 851,33			
R		77	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 358,32		
R		042	7811	01	reprise sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		5 000,00	régularisation amortissements 2018 et 2019: suramortissement de matériel informatique (2258,31)	
D		023	023	01	virement à la section d'investissement	5 000,00		équilibre budgétaire entre sections	
<b>TOTAL</b>						<b>9 358,32</b>	<b>9 358,32</b>		

					INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations	
D		040	28183	01	Amortissement - Matériel de bureautique et informatique	5 000,00		régularisation amortissements 2018 et 2019: suramortissement de matériel informatique (2258,31)	
R		021	021	01	virement de la section de fonctionnement		5 000,00	équilibre budgétaire entre sections	
<b>TOTAL</b>						<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>		

**6. Finances – Créance éteinte – SAS Etablissements PLASSE**

Arrivée de M. Jean-François CHANTELOUBE et M. Patrick NABETH ont voté à 18h28.

Le Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE a prononcé le 21/07/2021 la clôture pour insuffisance d'actifs (CPIA – parution BODACC du 25/07/2021) de la société SAS ETABLISSEMENTS PLASSE.

La créance de la société SAS ETABLISSEMENTS PLASSE, d'un montant total de 1 980€ (titres 476/2017, 66/2018 et 191/2018 soit 660€ x 3), est constituée par la redevance spéciale de ramassage des ordures ménagères due au SMICTOM Saône Dombes. Le SMICTOM ayant été dissout le 31/12/2019, la CCDSV se substitue à lui à compter du 01/01/2020, pour toutes ses créances encore en cours.

Suite à la procédure de redressement judiciaire du 22/11/2017 puis de liquidation judiciaire du 16/05/2018, la trésorerie de TREVoux a déclaré ses créances auprès du liquidateur.

Le jugement du 21/07/2021 prononçant la CPIA, a pour conséquences de rendre la créance définitivement irrécouvrable et de l'éteindre. A noter que ces créances éteintes ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures, quand bien même le redevable reviendrait à meilleure fortune.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'extinction de cette créance.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADMETTRE** en clôture pour insuffisance d'actifs (CPIA) de la société SAS ETABLISSEMENTS PLASSE, entraînant l'extinction de la créance vis-à-vis de la CCDSV pour un montant de 1 980€ ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits ont été inscrits en dépense (compte 6542-8130), au budget principal 2021.

*Mme Gaëlle LICHTLE demande ce que vont devenir les locaux de la société PLASSE. M. Marc PECHOUX répond qu'il ne s'agit pas de la société PLASSE de Reyrieux mais de celle de Jassans.*

## **7. Environnement – Cibeins - Programme de coupes de bois 2022 (Annexe 1 : Plan de localisation)**

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que le domaine de Cibeins situé sur les communes de Misérieux et d'Ars-sur-Formans est en grande partie propriété de la CCDSV. Pour garantir la gestion forestière du site, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée s'est rapprochée de l'Office National des Forêts (ONF) pour solliciter le passage en régime forestier, qui permet la mise en œuvre d'un programme de gestion et d'exploitation forestières pluriannuel validé par délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2021.

L'ONF propose d'intervenir dans les peuplements au cœur de la forêt de Cibeins pour réaliser une coupe irrégulière et une coupe d'amélioration. Ces coupes sont sélectives et permettront dans le premier cas de maintenir des arbres d'essence et de classes d'âges variées tout en créant des éclaircies dans le sous-bois pour favoriser la régénération naturelle des peuplements. Dans le second cas, les coupes auront pour objectif d'éclaircir la forêt en coupant les arbres peu robustes pour permettre aux arbres les plus vigoureux de croître.

Le détail des bois coupés est présenté dans le tableau d'état d'assiette ci-dessous :

Parcelles forestières	Type de coupe	Volume de coupe présumé (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Mode de commercialisation – décision de la CCDSV
2 b	Coupe irrégulière	68	5,3	Vente gré à gré ou contrat bois façonné
2 c	Coupe irrégulière	20	1,9	Vente gré à gré ou contrat bois façonné
3 b	Coupe d'amélioration	20	0,1	Vente gré à gré ou contrat bois façonné

La Communauté de communes fera le choix du mode de commercialisation avec l'ONF. Pour la vente de gré à gré, la coupe s'effectue une fois que la CCDSV aura retenu une offre proposée par un acheteur de bois. Pour le contrat bois façonné, la coupe s'effectue en amont et les potentiels acheteurs de bois achèteront les bois en bloc stockés « en bord de route ».

La plateforme située en sortie de la future piste forestière du bois de Cibeins pourra servir de lieu de stockage des bois coupés.

Pour la vente de gré à gré, les points forts de cette démarche sont que la CCDSV n'a pas de frais à avancer et que les risques liés à l'exploitation des bois et l'évolution des cours du bois sont supportés par l'acheteur. A noter que la Communauté de communes ne pourra pas choisir les exploitants qui interviendront.

Pour le contrat bois façonné, le point fort est que la coupe des bois sera effectuée dans l'année. Toutefois la CCDSV devra supporter les dépenses liées à la coupe du bois avant de tirer le bénéfice de la revente une fois l'acheteur trouvé.

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat bois façonné, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Les dépenses liées aux coupes envisagées sont estimées à 10 000 € TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses liées aux coupes du bois seront inscrites au budget principal 2022 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

*Mme Gaëlle LICHTLE demande si les coupes de bois généreront des recettes. M. Frédéric VALLOS répond qu'en effet, le bois sera vendu, soit coupé, soit sur pied de gré à gré. La recette générée par la vente sera déduite du coût de la coupe. Mme Gaëlle LICHTLE demande si une estimation de cette recette a été faite. M. Frédéric VALLOS répond que l'idée est de parvenir à un équilibre financier pour ces coupes mais il est très difficile d'estimer le montant des recettes qui peuvent être encaissées.*

## **8. Economie – Parc d'activités de Trévoux - Subvention «Tiers lieu-le 96 : Projet Local Lab'»**

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture, rappelle au Conseil communautaire que le Pôle Territorial Dombes Innov regroupe sur le territoire de la CCDSV un nombre important de structures de l'économie sociale et solidaire centrées sur les services à la personne et l'insertion professionnelle.

Parmi ces structures, se trouvent sur le parc d'activités de Trévoux :

- La Recyclerie et le Pôle des entreprises solidaires qui exercent leurs activités dans des locaux mis à disposition par la Communauté de communes ;
- La crèche inter-entreprises ouverte récemment à proximité de la Recyclerie ;
- Le Tiers lieu le 96, dont les locaux sont actuellement en cours d'acquisition.

Le « Tiers lieu Le 96 – Local lab » est le dernier des projets en cours de réalisation. Il s'agit d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat et au développement durable, dont l'objectif est de favoriser les rencontres pour les créateurs d'activités économiques. Le Local Lab comprend actuellement sur ce site des espaces de restauration, de co-working ainsi qu'une conciergerie de territoire qu'il loue et de nouvelles actions sont à venir.

Le 23 novembre 2021 un grand évènement « Remue-méninges citoyens » rassemblant des chefs d'entreprises, des collectivités, des citoyens sera organisé en lien avec le PCAET de Dombes Saône Vallée pour imaginer le territoire de demain sur les thèmes de l'alimentation, la mobilité, l'environnement, l'énergie, le zéro déchet, la culture, l'éducation et la solidarité. L'objectif étant d'accompagner à terme la concrétisation de nouveaux projets économiques, sociaux et environnementaux.

Cette initiative s'inscrit dans la démarche « Start up de Territoire » lancée au niveau national et soutenue par les partenaires suivants : Commissariat général à l'égalité des territoires et ministère de la Transition écologique via un Appel à Projet, le Think tank « Le Labo de l'ESS », l'association ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) ; ESSEC Business School et Le Rameau (Association sur le Mécénat d'entreprises).

Le site retenu pour concrétiser ce projet de Tiers Lieu « Local Lab » porté par Domb'Innov concerne le rachat des locaux construits par la SCI CEMP sur le parc d'activités de Trévoux, le long de la RD 933, et la réalisation de travaux et aménagements intérieurs. La surface du bâtiment est de 546 m<sup>2</sup>.

Le coût du projet est estimé à 1,15 M€ HT et de nombreux partenaires sont sollicités pour un soutien financier (Val Horizon, Caisse d'Epargne, MACIF, Collectivités, Collectif de citoyens, programme LEADER, Fondations ...). Un emprunt bancaire de 800.000 € auprès de la Caisse d'Epargne sur 17 ans est d'ores et déjà obtenu par la SCI Local Lab créée par les différents partenaires.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le parc d'activités de Trévoux (1300 salariés) et pour les habitants et entrepreneurs de Dombes Saône Vallée, la SCI Local Lab créée par le pôle territorial Dombes Innov a sollicité la

Communauté de communes pour un soutien financier via une subvention de 10 000 €. Cette subvention leur permettra également de solliciter le programme Leader qui apporte des financements uniquement si le projet est soutenu par au moins un partenaire public.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 10 000 € au Pôle territorial Dombes Innov ou toute entité juridique qui s'y substituerait ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son Représentant, à signer toutes pièces se rapportant au versement de cette subvention.
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget général 2021.

*M. Yves DUMOULIN ajoute que l'évènement a rassemblé 200 personnes.*

## **9. Economie – Renouvellement de la convention entre la CCDSV et IDVS (Annexe 2 : Projet de convention)**

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'économie et de la culture, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes est membre de l'Association IDVS (Initiatives Dombes Val de Saône) depuis 2008, année de sa création.

Il rappelle que cette association a pour objet d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises et donc de favoriser la création d'emplois par l'octroi d'un prêt d'honneur et la mise en œuvre d'un parrainage. Il souligne que depuis 2008 et en 10 ans, plus de 200 entreprises créées ont été aidées par IDVS, représentant 315 emplois. Le taux de pérennité de ces entreprises est de 87 %. La CCDSV représente près de 40 % du nombre des entreprises aidées.

En 2020, IDVS a soutenu 22 entreprises (12 créations, 9 reprises et 1 en croissance), pour un montant total de prêts d'honneur de 247 500 € auxquels se sont ajoutés des prêts agricoles pour 20 000 € et prêts solidaires pour 4 000 €. Ces aides ont permis la création ou la sauvegarde de 45 emplois. A noter, 7 projets ont été financés sur la CCDSV pour un montant de prêt de 109 500 €.

M. Yves DUMOULIN précise qu'IDVS intervient sur le périmètre de trois communautés de communes : Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre, la Dombes. Ces collectivités sont adhérentes à IDVS et par délibération ont désigné un délégué chargé de les représenter au Conseil d'administration de l'association, dans le collège « collectivités publiques ».

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a désigné par délibération N° 2020C46 en date du 25 juin 2020, M. Yves DUMOULIN comme délégué titulaire et M. Stéphane BERTHOMIEU comme délégué suppléant.

Les Communautés de communes apportent leur soutien financier à IDVS afin de permettre le fonctionnement de l'association. Celui-ci comprend une cotisation annuelle de 80 €/an et une participation financière au nombre d'habitants. Le montant dernièrement fixé par l'Assemblée générale de VSDI en date du 6 février 2018 est de 0,70 € / habitant (référence population DGF).

Le Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 (délibération N°2021C67) a voté une subvention de 27 513 € pour l'année 2021. Compte tenu du montant de cette subvention, supérieur à 23 000 € et conformément au décret N°2001-495 du 6 juin 2001, il y a lieu d'établir une convention de partenariat entre la CCDSV et IDVS.

Celle-ci a pour objet de définir notamment les conditions financières de ce partenariat. La convention de partenariat 2018-2021 doit être renouvelée pour une nouvelle période triennale 2021-2023.

Cette convention comprend 7 articles :

- Article 1 : Cotisation des collectivités ;
- Article 2 : Participation financière des collectivités ;
- Article 3 : Modalités de versement et avance sur participation ;
- Article 4 : Information et communication ;
- Article 5 : Date d'effet et durée ;
- Article 6 : Modifications de la convention ;
- Article 7 : Litiges.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention entre la CCDSV et IDVS pour une durée de 3 ans avec reconduction expresse ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

**10. Gestion des déchets - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CCDSV et la commune de Sainte Euphémie relative à l'implantation de conteneurs enterrés (Annexe 3 : Projet de convention)**

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2422-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;

M. Vincent LAUTIER, Vice-président en charge de la gestion des déchets, expose que dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés la CCDSV souhaite procéder à l'implantation de conteneurs enterrés à l'occasion de l'opération d'aménagement du parking de Sainte-Euphémie, prochainement conduite par la commune.

Il propose que dans une logique d'efficacité et de bonne utilisation des deniers publics, la commune de Sainte-Euphémie soit, par convention passée avec la CCDSV, dont le projet est annexé à la présente délibération, habilitée à assurer seule la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération conformément à la faculté laissée à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique.

La Communauté de communes financera le coût des études, et travaux d'implantation de conteneurs enterrés pour les déchets relevant de sa compétence. La CCDSV fournira directement les conteneurs enterrés.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe du transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée à la Commune de Sainte-Euphémie ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention.

*M. Didier ALBAN indique qu'il s'agit d'un parking de 50 places, situé à emplacement favorable pour l'installation de containers enterrés pour le verre et le papier. Il faut noter que la capacité de collecte de ces déchets sur Sainte Euphémie n'a pas évolué depuis 2008. M. Didier ALBAN remercie les services de la CCDSV qui l'aident dans la réalisation de ce projet.*

*M. Bernard REY demande si l'installation de ces containers pour le papier et le verre sera possible dans d'autres communes, parce que les tulipes de collecte sont inesthétiques. M. Vincent LAUTIER répond qu'un plan d'installation de ces containers enterrés va être établi à compter de 2022 pour la collecte du papier, du verre et éventuellement des OM. Ils seront installés en priorité dans l'habitat dense. Le but est en effet de supprimer les tulipes, en raison de le manque d'esthétique, mais surtout pour des problèmes d'hygiène.*

**11. Assainissement - Convention pour la refacturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fareins et de l'assainissement non collectif des communes de Frans et de Beauregard (Annexe 4 : Projet de convention)**

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que VEOLIA EAU assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Jassans-Riottier. Les communes de Fareins, Frans et Beauregard sont membres de ce syndicat.

Conformément à l'article R2224-19-7 du code général des collectivités territoriales, le recouvrement des redevances pour consommation d'eau et des redevances d'assainissement collectif et non collectif peut être confié à un même organisme qui en fait apparaître le détail sur une même facture.

Dans ce cadre, la CCDSV souhaite confier à VEOLIA EAU le recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif pour la commune de Fareins, et d'assainissement non collectif pour les communes de Frans et de Beaugard.

La convention prévoit ainsi les prestations suivantes :

- L'encaissement des redevances d'assainissement collectif et non collectif en même temps que les redevances pour consommation d'eau et ce sur la même facture,
- Le reversement à la CCDSV, 4 fois par an des redevances perçues par VEOLIA EAU.

Les prestations de VEOLIA EAU font l'objet d'une rémunération par la CCDSV, prévue à l'article 7, à hauteur de 1,50 €HT par facture émise en valeur de base. Une révision de prix est prévue à l'article 8.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fareins et de l'assainissement non collectif des communes de Frans et de Beaugard ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer la convention et tout document nécessaire ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets de fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif.

## 12. Points pour information du Conseil

### 12.1. Social : Projet Maison France services.

Mme Christine FORNES donne un point d'avancement sur ce projet. Les anciennes MSAP (maisons de service au public) sont devenues des maisons France Service.

Elle rappelle que la maison France Service offre la possibilité aux habitants d'un territoire d'être accueilli en un même lieu par 1 agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

- L'agent ne sait pas tout mais il sait chercher, orienter, conseiller, aider
- C'est un accompagnement administratif et social de premier niveau.
- Cadre légal :
  - 9 partenaires obligatoires : CAF, CPAM, MSA, Pôle-emploi, CARSAT, La Poste, ministère de l'Intérieur, ministère des Finances publiques, ministère de la Justice (accessible via des permanences ou des visio-conférences).
  - Présence d'au moins 2 agents formés par les partenaires pour chaque FS.
  - Une labellisation tripartite : Etat + structure porteuse (intercommunalité ou autre) + partenaires nationaux.

Historiquement le projet avait été lancé par le précédent mandat. Il n'avait pas été placé en rang 1 dans le plan pluriannuel d'investissement de ce mandat. Finalement, il s'est avéré important de le réaliser rapidement pour bénéficier des aides de l'Etat.

Après enquête auprès des 19 communes sur les locaux disponibles, le choix par le Bureau communautaire s'est porté sur l'ancienne trésorerie de Trévoux, sur proposition de la commune :

- Surface : 175 m<sup>2</sup>
- Accessibilité PMR
- Bon état général
- Cloisonnement et rafraîchissement à prévoir
- Reprise d'une partie du mobilier de l'ancienne trésorerie

Dans un premier temps, la FS fonctionnera avec 2 agents, et sera ouverte 24h / semaine. Les horaires d'ouverture (à l'étude) doivent permettre l'accès au plus grand nombre (les ouvertures le soir ou le samedi sont envisagées).

Les consultations se feront :

- En se rendant à la FS, avec ou sans rendez-vous
- Par téléphone
- Par visio-conférence

La commission souhaite prendre le temps d'évaluer le besoin avant de constituer une structure importante. Le projet est donc évolutif.

Concernant le financement, le coût annuel de fonctionnement est estimé à 84,7k€, la subvention de l'Etat est de 30k€ ce qui laisse un autofinancement à la charge de la CCDSV de 54,7k€. En investissement, l'estimation faite en septembre 2021 à 77,4k€, sur la base d'un plateau à aménager de 75m<sup>2</sup>, sera revue à la baisse du fait du bon état des locaux choisis et de la reprise d'éléments de mobilier.

Mme Christine FORNES précise le calendrier de réalisation du projet qui aboutira au dépôt du dossier de labélisation en avril 2022 auprès de la préfecture, permettant d'ouvrir l'équipement.

M. Marc PECHOUX précise que les 30k€ d'aide sont prévus sur 2 ans mais ensuite la CCDSV financera l'équipement toute seule.

## **12.2. Déchets : Information sur la distribution des bacs jaunes.**

6 communes distribuées depuis le lancement de l'opération (hors habitant collectifs) sur 3 week-end. Les chiffres communiqués ne tiennent pas compte de la distribution des bacs de 660 litres propre à l'habitat collectif.

Communes	Nb de bacs	% de foyers distribués
Ambérieux en Dombes	554	78%
Civrieux	624	84%
Rancé	250	86%
Saint Bernard	541	80%
Savigneux	485	94%
Villeneuve	554	82%
Total	3000	Environ 85%

Pour le moment, 3 000 bacs ont été distribués soit 85%, ce qui correspond à l'objectif fixé pour l'opération.

Les prochains week-ends sont :

- 28 et 29 novembre : Saint Jean de Thurigneux et Toussieux
- 5 et 4 décembre : Fareins et Misérieux
- 11 et 12 décembre : Parcieux et Sainte Euphémie
- 18 et 19 décembre : Ars et Saint Didier de Formans

M. Vincent LAUTIER ajoute que les problèmes rencontrés dans cette opération concernent l'approvisionnement en bacs plutôt que de la distribution. Les bacs viennent d'Espagne (Madrid) et il est difficile d'évaluer l'heure à laquelle les camions doivent arriver.

Concernant la fréquentation, le pic se situe le samedi matin samedi et le dimanche matin, les après-midi sont plus tranquilles. Les listings des communes qui ont déjà été distribuées sont repris afin de permettre aux habitants qui n'ont pu être présents lors de la distribution de leur commune de venir prendre leurs bacs.

M. Vincent LAUTIER remercie :

- Le personnel de la CCDSV qui assure la distribution et particulièrement celui du service déchets
- Stéphanie OUVREARD pour la communication efficace réalisée autour de cette opération
- Les ambassadeurs du tri qui distribuent les bacs aux personnes à mobilité réduite
- Le personnel des communes qui aident à la réception des bacs
- Les élus qui sont vraiment très impliqués.

M. Yves DUMOULIN demande aux maires s'ils ont relayé l'information auprès de leurs habitants. Plusieurs maires lui répondent que cela a été le cas, sous diverses formes et parfois plusieurs fois.

M. Marcel BABAD demande quand Reyrieux bénéficiera de cette distribution. M. Marc PECHOUX lui répond qu'elle aura lieu en mars, comme les 6 communes qui bénéficient déjà d'une collecte de porte à porte.

### 13. Questions diverses

#### 13-1) PCAET et fiches actions

M. Frédéric VALLOS fait un point sur la suite de la conception du PCAET.

Les 10 réunions/ateliers pour la rédaction des fiches actions retenues par le conseil communautaire d'octobre débutent le vendredi 26 novembre de 9h à 12h, puis jusqu'au 20 décembre inclus (matin ou après-midi).

Pour rappel ces ateliers qui se déroulent en 2 phases pour chaque thématique sont ouverts aux différents partenaires institutionnels, aux professionnels, aux référents PCAET des communes ainsi qu'aux maires inscrits.

Possibilité de participer sur des ateliers de différente thématique. L' élu référent communal peut être remplacé par un autre élu de la commune.

#### 13-2) START UP de territoire - REMUE-MENINGES

M. Frédéric VALLOS précise qu'il s'agissait d'un événement organisé par Val Horizon. La CCDSV y a participé mais n'était pas à l'origine de ce projet, ni de son organisation.

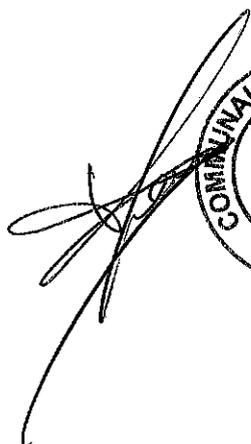
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de Séance,  
Carole DEMANGE

Le Président,  
Marc PECHOUX



C. DEMANGE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DOMBES  
SAÔNE  
VALLÉE  
\* AIN \*

